



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



15074157



Division LIEGE

13 MAI 2015

Greffe

N° d'entreprise : 0422.784.002

Dénomination

(en entier) : **DENIS**

(en abrégé) :

Forme juridique : SPRL

Siège : Parc Industriel, 22, 4400 Ivoz Ramet, Belgique

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Dépôt d'un projet de scission

Table des matières

A.PREAMBULE

B.SPRL DENIS – société à scinder

1.Forme, dénomination, objet social, siège social et historique

2.Actionariat de la société à scinder

C.SPRL SUBIN – société à constituer, bénéficiaire de la scission

1.Forme, dénomination, objet social, siège social

2.Actionariat de la société bénéficiaire de la scission

D.JUSTIFICATION JURIDIQUE ET ECONOMIQUE DE LA SCISSION

E.RAPPORT D'ECHANGE

F.MODALITES DE REMISE DES PARTS SOCIALES DE LA SPRL SUBIN

G.DROIT AUX BENEFICES DES PARTS SOCIALES DE LA SPRL SUBIN POUR LE COMPTE DE LA SPRL DENIS

H.DATE COMPTABLE DE LA SCISSION

I.DROITS SPECIAUX CONFERES AUX ASSOCIES DE LA SPRL DENIS

J.EMOLUMENTS DU REVISEUR D'ENTREPRISES

K.CONSEQUENCES COMPTABLES DE LA SCISSION

L.MODIFICATIONS STATUTAIRES LORS DE LA SCISSION

M.AVANTAGES PARTICULIERS ATTRIBUES AUX MEMBRE DES ORGANES DE GESTION DES SOCIETES PARTICIPANT A LA SCISSION

N.DESCRPTION ET REPARTITION DES ELEMENTS DU PATRIMOINE ACTIF ET PASSIF A REPARTIR ENTRE LES SOCIETES PARTICIPANT A LA SCISSION

O.REPARTITION AUX ASSOCIES DE LA SPRL DENIS DES PARTS DE LA SPRL SUBIN

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/05/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature

A. PREAMBULE

L'article 728 du Code des sociétés stipule que :

«Les organes chargés de la gestion des sociétés participant à la scission établissent un projet de scission par un acte authentique ou par acte sous seing privé.

Le projet de scission mentionne au moins :

- 1° la forme, la dénomination, l'objet et le siège social des sociétés participant à la scission ;
- 2° le rapport d'échange des actions ou parts et, le cas échéant, le montant de la soulte ;
- 3° les modalités de remise des actions ou parts des sociétés bénéficiaires ;
- 4° la date à partir de laquelle ces actions donnent le droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité relative à ce droit ;
- 5° la date à partir de laquelle les opérations de la société à scinder sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de l'une ou l'autre des sociétés bénéficiaires ;
- 6° les droits assurés par les sociétés bénéficiaires aux associés de la société à scinder ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard ;
- 7° les émoluments attribués aux commissaires, aux réviseurs d'entreprises ou aux experts-comptables externes chargés de la rédaction du rapport prévu par l'article 731 ;
- 8° tous les avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion des sociétés participant à la scission ;
- 9° la description et la répartition précises des éléments du patrimoine actif et passif à transférer à chacune des sociétés bénéficiaires ;
- 10° La répartition aux associés de la société à scinder des actions ou parts des sociétés bénéficiaires, ainsi que le critère sur lequel cette répartition est fondée.

Six semaines au moins avant l'assemblée générale appelée à se prononcer sur la scission, le projet de scission doit être déposé par chacune des sociétés participant à la scission au greffe du tribunal de commerce du lieu d'établissement de son siège social respectif et publié soit par extrait conformément à l'article 74, soit par mention conformément à l'article 75, laquelle comporte un lien hypertexte vers un site internet propre. »

B. SPRL DENIS
Société à scinder

1.FORME, DENOMINATION, OBJET SOCIAL, SIEGE SOCIAL ET HISTORIQUE

A. Raison sociale:
DENIS
Société Privée à responsabilité limitée

B. Siège social:
Parc Industriel, 22
4400 Ivoz Ramet

C. Constitution:
La société a été constituée au cours d'un acte reçu par devant Maître Raoul HENRY, Notaire à Liège, le 30 avril 1982, publié aux annexes du Moniteur belge le 28 mai suivant, sous le numéro 1077-12.

D. Modification des statuts :
Les statuts ont été modifiés une première fois, au cours d'un acte reçu par devant Maître Raoul HENRY, prénommé, le 9 juin 1983, dans le cadre, notamment, d'une augmentation du capital de la société à concurrence de 1.200.000,00 FB, soit 29.747,22 €, afin de le porter de 600.000,00 FB, soit 14.873,61 €, à 1.800.000,00 FB, soit 44.620,83 €, par la création de 120 parts sociales nouvelles, publié aux annexes du Moniteur belge, le 1e janvier 1983, sous le numéro 830101/1737-02.

Les statuts ont été modifiés une seconde fois, au cours d'un acte reçu par devant Maître Raoul HENRY, prénommé, le 24 juillet 1989, dans le cadre de diverses modifications statutaires, et notamment, la mise en concordance avec la loi nouvelle, publié aux annexes du Moniteur belge, le 22 juillet 1989, sous le numéro 890722/125.

Les statuts ont également été modifiés au cours d'un acte reçu par devant Maître Emile LABE, Notaire à Liège, en 1991, dans le cadre, notamment, d'une nouvelle augmentation de capital de la société à concurrence de 2.600.000,00 FB, soit 64.452,32 €, afin de le porter de 1.800.000,00 FB, soit 44.620,83 €, à 4.400.000,00 FB, soit 109.073,15 €, par la création de 260 parts sociales nouvelles, publié aux annexes du Moniteur belge, le 10 septembre 1991, sous le numéro 910910/361.

Les statuts ont été modifiés une dernière fois, au cours d'un acte reçu par devant Maître Christian BOVY, Notaire de résidence à Comblain-au-Pont, le 27 novembre 2003, dans le cadre, notamment, de la conversion du capital en euros et d'une troisième augmentation de capital de la société à concurrence de 926,85 €, afin de le porter de 109.073,15 €, à 110.000,00 €, prélevés sur les bénéfices reportés de la société, sans création de parts sociales nouvelles, publié aux annexes du Moniteur belge, le 17 décembre 2003, sous le numéro 2003-12-17/0134053.

E. Durée:
Illimitée.

D. Capital:
Le capital social est de 110.000,00 €. Il est représenté par 440 parts sociales avec désignation d'une valeur nominale de 250,00 €.

Le capital est entièrement souscrit et libéré.

G. RPM:
Liège.

H. N° d'entreprise:
0422.784.002.

I. Organe de gestion:

L'organe de gestion se compose comme suit :

- Monsieur Fabrice Sylvain L. NIBUS, N.N. 73.12.11-073.50, né à Rocourt, le 11 décembre 1973, domicilié à

4400 Flémalle, Route Napoléon, 367, gérant.

J. Objet social:

Selon les statuts :

« La société a pour objet, tant pour elle-même que pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, par elle-même ou par l'intermédiaire de tout autre personne physique ou morale en Belgique ou à l'étranger:

1-L'entreprise et la sous-entreprise de construction, transformation et démolition d'immeubles ou parties d'immeubles et en général l'entreprise et la sous-entreprise de tous travaux publics et privés ;

2-Les travaux de terrassements qui comprennent entre autre, les travaux de forage, de sondage, de fonçage, de puits, de rabattement de nappes aquifères, de fondation, de battage de pieux et de palplanches et les travaux de consolidation du sol par tous systèmes ;

3-Les travaux de drainage en ce compris, le curage des cours d'eau non navigables, la création et l'entretien d'étangs, de rivières et de cours d'eau ;

4-Tous travaux de terrassements d'une manière généralement quelconque quelle que soit la destination ;

5-Les travaux de routes et de construction d'ouvrage d'art non métallique, en ce compris, entre autres, la construction, la réfection et l'entretien des routes, de pistes cyclables, des aires et piste d'aviation, les ouvrages d'art non métallique (à l'exception des travaux maritimes et fluviaux) comme des ponts et des viaducs, des tunnels pour routes et chemin de fer, des châteaux d'eau, des silos, des réservoirs, des citernes, des piscines de natation, des parcs à charbon, des fosses à cendrées, des plaques tournantes, des ponts à peser, des murs de soutènement, etc. comprenant également les travaux d'égouts ;

6-La pose de câbles et canalisations diverses, entre autres, la localisation de câbles à haute tension et de tuyaux, de canalisation pour la distribution d'eau et de gaz, et la pose de câbles électriques divers ;

7-L'aménagement et entretien de terrains divers, comprenant entre autres l'aménagement de plaines de jeux, et de sports, de parcs et de jardins, y compris les travaux de plantations comprenant également le placement de clôtures et de palissades ;

8-Les travaux de signalisation routière comprenant "notamment l'installation et l'entretien de signalisations routières et le marquage de routes ;

9-Les travaux de gros-œuvres comprenant la construction de bâtiments (gros œuvre et mise sous toit), ainsi que le coffrage et le ferrailage ;

10-Les activités générales de la construction, comprenant outre les activités des postes précédents celle relatives à l'exécution totale ou partielle des travaux de parachèvements, de coordinations de ceux-ci par des sous-traitants, comprenant également la construction préfabriquée ;

11-Tous travaux de démolition comprenant la démolition de bâtiments et ouvrages d'art ainsi que l'arasement et le déblayage ;

12-Tous travaux de rejointoiement ;

13-Tous travaux de revêtements de murs et de sols, "comprenant les travaux de carrelage et de mosaïque et tous autres revêtements de murs et de sols, le bois excepté ;

14-Travaux de plafonnage comprenant les travaux de plafonnage, de cimentage et tous autres enduits, le crépissage, la pose de chapes et les travaux de stuc et staff ;

15-Construction métallique et ouvrages d'art métalliques comprenant également les travaux de montage et démontage de constructions tubulaires ou autres similaires.

La société pourra faire la fabrication le commerce, y compris la commission et le courtage, la représentation, l'importation, l'exportation de la menuiserie et d'ameublement sous toutes leurs formes ainsi que toutes les opérations commerciales ou industrielles ayant pour but l'obtention, la préparation, la fabrication et le traitement de ces produits, elle pourra s'intéresser à tous les produits tant le bois, la menuiserie métallique ou le PVC. Elle pourra également se livrer à la fabrication et la mise en place de tous les bois de charpente

et de menuiserie intérieure et extérieure.

16-Les tuyauteries industrielles et canalisations comprenant, entre autres, l'installation de ventilation et d'aération de chauffage à air chaud, de conditionnement d'air et le calorifugeage des tuyauteries et canalisations ;

17-La fabrication, la préfabrication et le commerce de tous matériaux et éléments de construction, le commerce et la location de matériel/et/ou outillage d'entrepreneurs.

L'entreprise de transport et de manutention de marchandises pour le transport autre que par eau ;

18-L'achat, la vente, la location, la construction pour son propre compte, l'exploitation et la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis en ce compris toutes opérations juridiques de toutes natures portant sur semblables immeubles et sur des constructions à édifier.

L'achat, la location et en général toutes opérations juridiques de toutes natures relatives à tous produits, machines, approvisionnements nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social ou se rattachant directement ou indirectement à l'une ou l'autre branche de cet objet ;

19-Toutes opérations de mandat, de gestion, de courtage ou de commission relatives, à des biens meubles ou immeubles, à tous droits généralement quelconques et en général aux opérations découlant directement ou indirectement de l'objet principal ;

20-La société peut aussi s'intéresser à toutes opérations financières, et, notamment, l'achat, l'échange et la vente de toutes valeurs mobilières, toutes opérations de commissions de ducroire, la représentation à titre de commissionnaire, de mandataire, de courtier ou d'agent, de toutes personnes physiques ou morales, privées ou publiques, tous actes et opérations pour compte de tiers, tous engagements à titre de caution, aval ou garantie généralement quelconques pour compte de tiers ;

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de cession, de souscription, de participation, de fusion, d'intervention financière, soit par voie d'achat, de vente, d'échange de toutes valeurs mobilières ou immobilières, soit par toute autre voie, dans toutes sociétés entreprises ou sociétés, entreprises ou associations existantes ou à créer en Belgique ou à l'étranger, quelle que soit leur forme.

La société peut aussi, en un mot, faire accomplir toutes les opérations et tous actes se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie, à l'une ou l'autre branche de son objet social ou pouvant lui être utile ou le faciliter, en ce compris toutes opérations de crédits, de prêts ou de financements.

Les dispositions qui précèdent doivent être entendues dans le sens le plus large. »

2.ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE A SCINDER

D'après les informations dont nous disposons, la répartition du capital est la suivante :

-Monsieur Fabrice NIBUS, prénommé : 440 parts sociales

C. SPRL SUBIN
Société bénéficiaire de la scission à constituer

1.FORME, DENOMINATION, OBJET SOCIAL, SIEGE SOCIAL ET HISTORIQUE

A. Raison sociale:
SPRL SUBIN
Société Privée à Responsabilité Limitée

B. Siège social Parc Industriel, 22
4400 Ivoz Ramet

C. Constitution:
La société sera prochainement constituée au cours d'un acte reçu par devant Maître Anne-Françoise HONHON, Notaire de résidence à Liège.

D. Modification des statuts:
Non applicable.

E. Durée:
Illimitée.

D. Capital:
Le capital social sera de 109.767,97 €. Il sera représenté par 186 parts sociales sans désignation de valeur nominale représentant chacune un/cent quatre-vingt sixième du capital.

Le capital sera entièrement souscrit et libéré.

G. RPM:
Liège.

H. N° d'entreprise:
à déterminer

I. Organe de gestion:

L'organe de gestion se composera comme suit :

-Monsieur Fabrice NIBUS, prénommé, gérant.

J. Objet social:

L'objet social de la société sera:

« La société a pour objet, en Belgique, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participations, en Belgique ou à l'étranger :

-la gestion d'un patrimoine immobilier, la vente, l'échange, l'achat, l'entretien, le développement, l'embellissement, la restauration, la location, la prise en location, d'immeubles bâtis (immeubles à appartements multiples, maisons d'habitation ou de commerce, bâtiments industriels ou autres) ou non;

-toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'achat, la vente, la location, l'exploitation ou la gestion de tous immeubles généralement quelconques ;

-la réalisation de toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la cession, l'échange et la gestion de toutes valeurs mobilières, actions, parts sociales, obligations, fonds d'état, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers ; la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entreprises industrielles, commerciales, agricoles, financières, immobilières et autres entreprises existantes ou à créer, ainsi que tous investissements et opérations financières, à l'exception de celles réservées par la loi aux banques de dépôt.

La société peut notamment octroyer des prêts, crédits ou avances à tous tiers liés ou non.

La société peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée ou non.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur.

La société pourra réaliser son objet en tous lieux, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

La société pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, civiles, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapprochant, directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en favoriser le développement ou en faciliter la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies, et notamment par voie d'apport, de fusion, de souscription, de cession, de participation, d'achat de titres, d'intervention financière ou par tout autre mode, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités tant en Belgique qu'à l'étranger et également exercer les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions. »

2.ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE DE LA SCISSION

D'après les informations dont nous disposons, la répartition du capital sera la suivante :

-Monsieur Fabrice NIBUS	186 parts sociales
-------------------------	--------------------

D. JUSTIFICATION JURIDIQUE ET ECONOMIQUE DE LA SCISSION

La scission de la SPRL DENIS au profit de la SPRL SUBIN que nous proposons de réaliser se justifie juridiquement et économiquement comme suit :

« L'actionnariat commun aux deux sociétés a décidé à l'unanimité de structurer son patrimoine immobilier au sein d'une seule entité juridique séparée, à savoir la SPRL SUBIN.

De la sorte, chacune des deux sociétés pourra se concentrer spécifiquement sur l'essence de son objet social, en dégageant, de la sorte, des économies de structure et d'organisation ».

La scission répond à des besoins économiques légitimes.

E. RAPPORT D'ECHANGE

Le rapport d'échange a été calculé sur base de la valeur d'échange des éléments cédés au niveau de la SPRL DENIS ainsi que de l'actif net réévalué de la SPRL SUBIN, tel qu'il ressort de la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2014.

La valeur d'échange des éléments cédés au niveau de la SPRL DENIS a été déterminée sur base de la valeur comptable nette des divers éléments immobiliers d'actif et de passif :

Num. de cpt	Libellé	Valeur
220000	Terrains	45.553,56
221000	Bâtiment	328.367,39
221090	Amortissements bâtiment	-205.252,85
173200	CI 250.000,00	-24.230,63
423200	CT 250.000,00	-34.669,50
	Valeur d'échange	109.767,97

La valeur de la SPRL SUBIN est déterminée selon la méthode patrimoniale.

Les fonds propres s'élèveront donc à 109.767,97 €.

Aucune soufte en espèces ne sera attribuée dans le cadre de la réalisation de l'opération.

La méthode retenue pour la détermination de la valeur d'échange des éléments faisant l'objet de la scission au niveau de la SPRL DENIS et des fonds propres de la SPRL SUBIN est la méthode patrimoniale.

La valeur retenue pour les éléments faisant l'objet d'une scission en dehors de la SPRL DENIS s'élève à un montant de 109.767,97 €, qui constituera intégralement et exclusivement le capital futur de la SPRL SUBIN à constituer.

Le rapport a été établi de la manière suivante :

Nb de parts sociales de la SPRL DENIS à échanger: $109.767,97 \text{ €} / 359.877,18 \text{ €} \times 440 = 134$ parts sociales
 Nb de parts sociales de la SPRL SUBIN à créer en échange: 186 parts sociales

Ainsi, l'intégralité des 186 parts sociales constituant le capital futur de la SPRL SUBIN seront attribuées en échange de 134 parts sociales de la SPRL DENIS représentant la quote-part de la valeur nette d'apport des éléments scindés, par rapport aux fonds propres de la SPRL DENIS, avant scission.

Dans la mesure où les actionnaires des deux sociétés sont identiques (Monsieur Fabrice NIBUS est et sera propriétaire de l'ensemble des parts sociales des deux sociétés), ce rapport d'échange est communiqué à titre informatif et sera sans incidence sur les droits de l'actionnaire commun aux deux sociétés.

La répartition des parts sociales est donc très simple :

Monsieur Fabrice NIBUS: 440 parts sociales de la SPRL DENIS, soit 100%, et 186 parts sociales de la SPRL SUBIN, soit 100% également.

F. MODALITES DE REMISE DES PARTS SOCIALES DE LA SPRL SUBIN

L'organe de gestion de la SPRL SUBIN est chargé des formalités d'inscription au registre des associés des parts sociales qui seront émises par la SPRL SUBIN en échange des éléments d'actifs et de passifs immobiliers faisant l'objet de la scission en dehors de la SPRL DENIS.

G. DROIT AUX BENEFICES DES NOUVELLES PARTS SOCIALES

Les parts sociales participeront aux bénéfices à partir de la constitution de la société.

H. DATE COMPTABLE DE LA SCISSION

La scission s'opère sur base d'une situation comptable active et passive arrêtée au 31 décembre 2014. Il est convenu que toutes les opérations accomplies à partir du 1^{er} janvier 2015 par la SPRL DENIS, et concernant les éléments faisant l'objet de la scission seront réputées être réalisées pour le compte de la SPRL SUBIN, société bénéficiaire de la scission.

I. DROITS SPECIAUX CONFERES AUX ASSOCIES DES SOCIETES PARTICIPANT A L'OPERATION DE SCISSION

Etant donné que les associés des sociétés scindée et bénéficiaires de la scission sont identiques et ne détiennent pas de droits spéciaux, et qu'il n'existe pas de porteur de titres autres que les parts sociales, aucune mesure n'est proposée.

J. EMOLUMENTS DU REVISEUR D'ENTREPRISES

Les honoraires du reviseur d'entreprises s'élèveront à un montant de l'ordre de 3.000,00 € HTVA.

K. CONSEQUENCES COMPTABLES DE LA SCISSION

Situation active et passive de la société à scinder, la SPRL DENIS, avant et après scission, arrêtée au 31 décembre 2014

ACTIF	SPRL DENIS(avant scission)	ELEMENTS A SCINDER	SPRL DENIS(après scission)
Actifs immobilisés	338.879,41	-168.668,10	170.211,31
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	321.254,90	-168.668,10	152.586,80
Terrains et constructions	168.668,10	-168.668,10	0,00
Installations, machines et outillage	17.281,41	0,00	17.281,41
Mobilier et matériel roulant	79.252,65	0,00	79.252,65
Location-financement et droits similaires	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	56.052,74	0,00	56.052,74
Immobilisations financières	17.624,51	0,00	17.624,51
Autres immobilisations financières	17.624,51	0,00	17.624,51
Actifs circulants	642.554,11	0,00	642.554,11
créances à plus 1 an	0,00	0,00	0,00
Créances à plus d'un an	0,00	0,00	0,00
Stocks & en cours	24.650,96	0,00	24.650,96
Stock matières premières	0,00	0,00	0,00
Marchandises	24.650,96	0,00	24.650,96
Commandes en cours	0,00	0,00	0,00
Créances à un an au plus	445.256,08	0,00	445.256,08
Créances commerciales	390.538,67	0,00	390.538,67
Autres créances	54.717,41	0,00	54.717,41
Placements trésorerie	0,00	0,00	0,00
Valeurs disponibles	150.281,03	0,00	150.281,03
Comptes de régularisation	22.366,04	0,00	22.366,04
Total actif	981.433,52	-168.668,10	812.765,42

Capitaux propre	359.877,18	-109.767,97	250.109,21
Capital	109.073,15	-35.457,54	73.615,61
Capital souscrit	109.073,15	-35.457,54	73.615,61
Plus-values de réévaluation	0,00	0,00	0,00
Réserves	33.120,34	-3.545,75	29.574,59
Réserve légale	10.907,32-	-3.545,75	7.361,57
Réserves immunisées	22.213,02	0,00	22.213,02
Réserves disponibles	0,00	0,00	0,00
Bénéfice reporté	217.683,69	-70.764,68	146.919,01
Résultat reporté	197.189,44	-64.102,40	133.087,04
Résultat de l'exercice	20.494,25	-6.662,28	13.831,97
Subsides en capital	0,00	0,00	0,00
Provisions et impôts différés	0,00	0,00	0,00
Provision pour risques et charges	0,00	0,00	0,00
Impôts différés	0,00	0,00	0,00
Dettes	621.556,34	-58.900,13	562.656,21
Dettes à plus d'un an	77.918,54	-24.230,63	53.687,91
dettes financières	77.918,54	-24.230,63	53.687,91
Dettes à un an au plus	542.365,38	-34.669,50	507.695,88
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	196.318,82	-34.669,50	161.649,32
Dettes financières	0,00	0,00	0,00
Dettes commerciales	229.088,42	0,00	229.088,42
Acomptes reçus sur commandes	40.850,80	0,00	40.850,80
Dettes fiscales salariales et sociales	75.792,84	0,00	75.792,84
Impôts	38.845,55	0,00	38.845,55
Rémunérations et charges sociales	36.947,29	0,00	36.947,29
Autres dettes	314,50	0,00	314,50
Comptes de régularisation	1.272,42	0,00	1.272,42
Total passif	981.433,52	-168.668,10	812.765,42

* Conformément aux prescrits des articles 78, 80 et 80 bis de l'AR 30/01/2001, ainsi qu'à l'article 213 du CIR 1992 et à l'avis de la Commission des Normes Comptables 2012/11, nous avons procédé, comptablement, à la scission des fonds propres de la société représentant les éléments d'actifs et de passifs à transférer à la SPRL SUBIN proportionnellement au prorata de la valeur fiscale nette de chacun des éléments faisant l'objet du transfert.

Situation active et passive de la société bénéficiaire de la scission, la SPRL SUBIN, après scission, arrêtée au 31 décembre 2014

ACTIF	SPRL SUBIN (après scission)
Actifs immobilisés	168.668,10
Frais d'établissement	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00
Immobilisations corporelles	168.668,10
Terrains et constructions	168.668,10
Installations, machines et outillage	0,00
Mobilier et matériel roulant	0,00
Location-financement et droits similaires	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00
Immobilisations financières	0,00
Autres immobilisations financières	0,00
Actifs circulants	0,00
créances à plus 1 an	0,00
Créances à plus d'un an	0,00
Stocks & en cours	0,00
Stock matières premières	0,00

Marchandises	0,00
Commandes en cours	0,00
Créances à un an au plus	0,00
Créances commerciales	0,00
Autres créances	0,00
Placements trésorerie	0,00
Valeurs disponibles	0,00
Comptes de régularisation	0,00
Total actif	168.668,10

PASSIF	SPRL SUBIN (après scission)
Capitaux propre	109.767,97
Capital	35.457,54
Capital souscrit	35.457,54
Plus-values de réévaluation	0,00
Réserves	3.545,75
Réserve légale	3.545,75
Réserves immunisées	0,00
Réserves disponibles	0,00
Bénéfice reporté	70.764,68
Résultat reporté	64.102,40
Résultat de l'exercice	6.662,28
Subsides en capital	0,00
Provisions et impôts différés	0,00
Provision pour risques et charges	0,00
Impôts différés	0,00
Dettes	58.900,13
Dettes à plus d'un an	24.230,63
dettes financières	24.230,63
Dettes à un an au plus	34.669,50
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	34.669,50
Dettes financières	0,00
Dettes commerciales	0,00
Acomptes reçus sur commandes	0,00
Dettes fiscales salariales et sociales	0,00
Impôts	0,00
Rémunérations et charges sociales	0,00
Autres dettes	0,00
Comptes de régularisation	0,00
Total passif	168.668,10

L. MODIFICATIONS STATUTAIRES LORS DE LA SCISSION

Les statuts de la SPRL SUBIN seront établis au cours de l'acte de sa constitution par apport de branche d'activité immobilière issue de la scission de la SPRL DENIS.

M. AVANTAGES ATTRIBUES AUX ORGANES DE GESTION DES SOCIETES FAISANT L'OBJET DE LA PRESENTE OPERATION

Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion des sociétés impliquées dans la scission.

N. DESCRIPTION ET REPARTITION DES ELEMENTS DU PATRIMOINE ACTIF ET PASSIF A REPARTIR ENTRE LES SOCIETES PARTICIPANT A LA SCISSION

Les éléments sortant du patrimoine de la SPRL DENIS dans le cadre de la présente scission consistent en :

-Un ensemble immobilier (terrain et bâtiment) situé Rue Tige Manchère, 5, à Neupré :

Une parcelle de terrain sise au coin de la route d'Esneux, du Tige Manchère, en lieu-dit « Aux Sept Fawes », cadastrée comme pâture, section C numéro 439/C pour une contenance de 6.442 m², dont une partie (2.780 m²) a fait l'objet d'une vente subséquente au cours d'un acte passé par devant Maître Paul MARECHAL.

Il présente, au 31 décembre 2014, une valeur comptable nette de 168.668,10 € ;

-Un crédit d'investissement consenti pour financer cet ensemble immobilier. Il présente au 31 décembre 2014, une valeur nette comptable de 58.900,13 €, et est complètement remboursé à la date d'établissement de ce rapport.

Num. de cptLibellé	Valeur
220000Terrains	45.553,56
221000Bâtiment	328.367,39
221090Amortissements bâtiment	-205.252,85
173200CI 250.000,00	-24.230,63
423200CT 250.000,00	-34.669,50
Valeur d'échange = valeur d'apport	109.767,97

O. REPARTITION AUX ASSOCIES DE LA SPRL DENIS DES PARTS DE LA SPRL SUBIN

Les parts sociales de la SPRL SUBIN obtenues en échange des éléments scindés hors de la SPRL DENIS seront réparties, en suivant la ventilation du capital entre les associés de la SPRL DENIS, de la manière suivante :

Monsieur Fabrice NIBUS: 440 parts sociales de la SPRL DENIS, soit 100%, et 186 parts sociales de la SPRL SUBIN, soit 100% également.

Fait à Ivoz Ramet, le 6 mai 2015,

Pour la SPRL DENIS :

Monsieur Fabrice NIBUS
Gérant

Pour la SPRL SUBIN (à constituer) :

Monsieur Fabrice NIBUS
(futur gérant)